

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

Date de convocation :

19.04.2019

Date d'affichage :

05.05.2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Absent : 1
Absents excusés : 4
Votants : 12
Procuration : 2

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, Gilles LESÈVE, M^{me} Dorothée GAUTIER, MM. William VAUDELLE, Alain GODRY, M^{me} Aude TESSIER, M^{lle} Sylvie MASSON, M^{mes} Maryvonne RENAUDIN, Carole LEGROS.

Absent : M^{me} Martine DODIER.

Absents excusés : M. Loïc THÉRIAU qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M^{me} Josiane POUPON, M^{me} Monique HANSEN qui a donné procuration à M. William VAUDELLE, M^{me} Daniela BITA.

M^{me} Aude TESSIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

En préambule, suite à la requête de la commission « Travaux », monsieur le Maire demande l'accord à l'ensemble du Conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- Numérotation - Dénomination des voies communales.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette modification de l'Ordre du Jour.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2019 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019.

2 - AMÉNAGEMENT ZONE AUH - PARTENARIAT AVEC SARTHE-HABITAT :

Sarthe Habitat s'engage dans une démarche globale pour bâtir des solutions adaptées aux communes en zone AU. Il assure aussi la réalisation complète d'opérations en zone d'habitat en offrant plusieurs domaines de prestation : la conception, la réalisation du montage juridique et financier, la commercialisation et la livraison de parcelles prêtes à bâtir.

Sarthe Habitat a une longue expérience de bâtisseur de logements locatifs individuels ou en collectifs et construit les programmes en partenariat avec les communes. Sarthe Habitat certifie « Habitat & Environnement » les constructions neuves qui sont intégrées dans un urbanisme permettant le respect de notre engagement pour le développement durable. De plus, Sarthe Habitat, en partenariat avec les collectivités, revitalisent des communes rurales en créant des logements neufs dans des bâtiments anciens (acquisition-amélioration).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe de travailler en partenariat avec Sarthe Habitat pour l'étude d'aménagement de logements locatifs et privatifs en zone AU1.

3 - PLAN D'EAU - DATE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE :

Le plan d'eau sera ouvert du samedi 11 mai 2018 au dimanche 29 septembre 2019, les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que tous les jours du mois de juillet et août.

La vente de tickets et cartes est assurée par :

- M^{me} Céline POIGNANT (fleuriste « Comme une fleur »),
- M^{mes} Sophie et Virginie MAUDUIT (bar, tabac, presse « Les Frangines »).

M. Cédric GERMAIN en assurera l'ouverture et la fermeture.

Pour Rappel : (Extrait de la délibération n° 201811D60 extraite du PV du CM du 07 novembre 2018 - § 5.3. Tarifs communaux - Révision pour l'année 2019)

- Carte pour la saison (1 ligne) commune et hors commune 25 €
- Ticket à la journée (1 ligne) : - gratuit pour les enfants de - de 16 ans,
- commune et hors commune 2,50 €
- Location plan eau (empoissonnement par le loueur) 150 €

4 - ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 - COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :

Pour information : Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel** direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Composition du bureau de vote pour les élections Européennes :

Heures	Scrutin du 26 mai 2019
8h00 à 10h30	M. Xavier GAYAT M. William VAUDELLE M ^{me} . Dorothée GAUTIER
10h30 à 13h00	M. Patrice BOUTTIER M ^{me} . Maryvonne RENAUDIN M ^{me} . Aude TESSIER
13h00 à 15h30	M. Gilles LESEVE M ^{me} . Josiane POUPON M ^{me} . Carole LEGROS
15h30 à 18h00	M ^{lle} Sylvie MASSON M ^{me} . Monique HANSEN M. Loïc THERIAU

5 - PROPOSITION DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal d'avoir été sollicité pour l'attribution de subvention exceptionnelle concernant :

5.1 - La reconstruction de Notre-Dame de Paris suite à l'incendie survenue dans la soirée du 15 avril. M^{elle} Sylvie MASSON, Maire-adjointe et M^{me} Carole LEGROS, conseillère municipale se font les principales porte-parole de cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette cette demande par 7 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 4 POUR.

5.2 - L'organisation de la fête de la Musique le vendredi 21 juin prochain. M. Gilles LESEVE, Maire-adjoint informe de la demande par le bar-tabac-presse « Les Frangines » de leur intention d'organiser sur le boulevard Dubois-Lecordier la prochaine fête de la Musique Elle s'occupe de l'organisation, mais sollicite le financement de deux groupes musicaux à hauteur de 600,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité et décide de verser une participation financière de 600,00 €.

Cette somme sera à imputer au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations.

6 - NUMÉROTATION - DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir délibéré DÉCIDE :

- La création des voies libellées La numérotation des voies non numérotées et/ou partiellement numérotées :

ROUTE DU MANS - ROUTE DU LUDE - ROUTE DE MAYET - ROUTE D'ECOMMOY- ROUTE DE SARCE - ROUTE DE LA HEURLIERE - ROUTE DE CELLE - ROUTE DE L'HOMMEAU - ROUTE DE MANSIGNE - ROUTE DE LA LARDRERIE - ROUTE DE LA PREVERIE - ROUTE DE LA PILETIERIE - ROUTE DE REQUEIL - ROUTE DE THIENNAY - ROUTE DU GUE DE L'AUNE - RUE DE LA GOUTELLE - IMPASSE DE LA GOUTELLE - RUE DE LA GUERINIERE - RUE DES PIVOINES - RUE DU GUESCLIN - RUE VISBEK - HAMEAU DE LA MECHINIERE - CHEMIN DE CALHE - CHEMIN DE GROBOIS - CHEMIN DE L'OREE DES BOIS - CHEMIN DE LA CHAPELLE - CHEMIN DE LA COUTURE - CHEMIN DE LA DROUARDIERE - CHEMIN DE LA FOSSE - CHEMIN DE LA LANDE - CHEMIN DE LA MARAUDIERE - CHEMIN DE TARTIFUME - CHEMIN DES CLOTEAUX - CHEMIN DES MEZEAUX - CHEMIN DES CHARBONS DE BOIS -CHEMIN DES BAS JARDINS - CHEMIN DU BOULAY - CHEMIN DU CHENE VERT - CHEMIN DU HAUT BOIS - CHEMIN DU PRE VERT - CHEMIN DU PRESBYTERE - CHEMIN DU TERTRE - CHEMIN DE VESIGNEUX - CHEMIN DES JARRIAS - ROUTE DES CORMIERS - CHEMIN DE LA MECHINIERE ;

Et ceci conforme aux cartographies jointes en annexe
La validation dans son ensemble du projet d'adressage transmis par les services de La Poste.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Pour information :**

- Monsieur William VAUDELLE, Conseiller municipal, nous fait part en début de séance que « LES VIRADES DE L'ESPOIR » passeront par Pontvallain dans la nuit du 28 au 29 septembre. Il demande s'il serait possible comme les années passées d'organiser un petit déjeuner aux participants.
A l'unanimité tout le monde est bien entendu favorable. M. Jean MILANDE, employé municipal, ainsi que le Comité des Fêtes seront alertés en temps et en heure pour cette action.
- Organisation de la semaine scolaire : Monsieur le Maire relate les décisions du dernier conseil d'école.
La loi de 2013 instituant l'organisation sur 9 demi-journées reste de fait.
Le passage au 4 jours correspond donc à une demande de dérogation auprès de la directrice académique qui tient compte de l'avis du Conseil d'école et de la Mairie.
La proposition de vote était la suivante :
Souhaitez-vous une organisation des cours sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ?
Vote à main levée : 4 POUR 10 CONTRE 4 ABSTENTION
Le Conseil d'école propose de rester à l'organisation actuelle de 4 jours et demi.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. et M^{me} ROUVRE par le biais du cabinet d'avocat ALTA-JURIS International. Courrier concernant le chemin rural des « Herpinières » qui désert leur résidence d'habitation et qui débouche le long de la départemental D78 de Pontvallain à Sarcé. Ils souhaitent que nous intervenions auprès des propriétaires des parcelles afin de limiter les cultures pour dégager la visibilité.
Une demande d'assistance juridique a été initiée auprès de l'assureur de la commune.
- Monsieur Gilles LESEVE, Maire-adjoint fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que les bénéfices réalisés lors du comice 2018 qui s'est déroulé à Pontvallain vont servir à renouveler du matériel à la salle des fêtes (porte-manteaux, tables, chaises, vaisselles, ...) à hauteur d'environ 8 à 9 000,00 €.
- Skate-Park : Mme Christelle MEUNIER coordonnatrice du service des sports de la CCSS a fait réaliser un troisième contrôle qui permet de débloquent la situation. Le Skate-Park est donc utilisable sous réserve que nous réalisions certains aménagements. Dès réception du procès-verbal, ces modifications seront engagées.
- Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que le second appel d'offre concernant la réalisation des travaux sur le réseau d'Eau Pluvial route de Mayet et traversant la D307 a permis un gain approximatif de 12 000,00 €.
Les travaux du Rond-point devraient débiter quant à eux à partir du mois de juin.

- **Date à retenir :**

- Commission Travaux : 04/05 à 10h00
- Réunion Centre-bourg : 07/05 à 16h30
- Commission Communication : 13/05 à 20h30
- Pré conseil : 15/05 à 20h30
- Conseil municipal : 22/05 à 20h30
- Fête des voisins et soirée jeux à la bibliothèque : 24/05
- Elections européennes : 26/05

Séance levée à 22h15 heures.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,